

Rats, souris & campagnols



Présentation :

Type de produit : TP14 – Rodenticide
 Type de formulation : Pâte prête à l'emploi (RB)
 Substance active : Difenacoum (N°CAS 56073-07-5)
 Concentration : 0.0025% m/m
 Amérisant : Benzoate de denatonium 10ppm

Informations réglementaires :

Nom homologué : PATE DF 25
 N° d'AMM : FR-2012-0506 / produit destiné à une utilisation par le grand public et les non professionnels.
 Organismes ciblés : Rats noirs (*Rattus rattus*), rats bruns (*Rattus norvegicus*), souris (*Mus musculus*), campagnols (*Microtus arvalis*).
 Application : Utilisation en intérieur, autour des bâtiments, aux abords des infrastructures.
 Responsable de la mise sur le marché : LODI S.A.S. - Parc d'Activités des Quatre Routes - 35390 GRAND-FOUGERAY - Tél. 02 99 08 48 59

Mode d'action :

Le Difenacoum est un anticoagulant de deuxième génération. Les rongeurs meurent d'hémorragies internes. Les premiers symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et la mort survient en moyenne 3 à 14 jours plus tard.

Mode et doses d'emploi :

Le port des gants est recommandé. Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés. Ne pas ouvrir les sachets. Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Contre les rats : 100g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.

Contre les souris et les campagnols : 30g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 3 mètres.

Utilisation en intérieur : les boîtes d'appâtage sécurisées doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours (lutte contre les souris et les campagnols) et tous les 5 à 7 jours (lutte contre les rats) au début du traitement, puis au

moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Utilisation autour des bâtiments, aux abords des infrastructures pour les rats et les campagnols uniquement : placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin. Ne pas ouvrir les sachets. Retirer toutes les boîtes d'appâts après la fin du traitement. Se laver les mains après utilisation.

Élimination :

Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé.

Conditionnement(s) :

- 4TRA285-12 - Carton de 12 boîtes de 150g

Précautions d'emploi et de stockage :

Utiliser les rodenticides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Pour plus de renseignements, la fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande, sur internet (www.quickfds.com ou www.phem.fr) ou en scannant le QR Code. Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation. **NE PAS UTILISER DE RODENTICIDES ANTICOAGULANTS EN GUISE D'APPÂTS**



DIGRAIN PATE FRAICHE RONGEURS

PERMANENTS (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs). L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. En cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (si l'activité des rongeurs continue d'être observée), demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage. Durée de conservation : 2 ans

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes :

- "Ne pas déplacer ni ouvrir"
- "Contient un rodenticide"
- "Nom du produit ou numéro d'autorisation"
- "Substance(s) active(s)"
- "En cas d'incident, contacter un centre antipoison N° ORFILA : +33 (0)1 45

42 59 59"

Protection de l'environnement :

Le produit est fabriqué selon le respect des normes et réglementations environnementales en vigueur dans l'Union Européenne. Pour la destruction du produit et/ou de l'emballage, se conformer aux prescriptions nationales et locales en vigueur.

Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Ces renseignements ne sauraient constituer de notre part ni une garantie ni un engagement, la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle. Vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

